

COMPTE RENDU SOMMAIRE **CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 10 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 03/12/2015

Nb de membres en exercice : 15

Etaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Jean SOHIER, Valérie COMPAIN, Nathalie LEFEBVRE, Éric MAKAGON, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Michel HALOPÉ, Nicole JEUDI, Sonia GAUBUSSEAU, Margot CHALOUAS, Olivier CHASLES

Etaient absents : Joël PLUMÉ (pouvoir à Valérie COMPAIN), Laure DESTOUCHES (pouvoir à Sonia GAUBUSSEAU), Anne DESCHERES (pouvoir à Éric MAKAGON)

Secrétaire de séance : Margot CHALOUAS

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.
Le point supplémentaire suivant est accepté à l'unanimité: réception d'un don

◆ AFFAIRES COMMUNALES

- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal a pris connaissance du Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté par Monsieur le Préfet d'Indre et Loire à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 octobre 2015. Après l'avoir étudié, il est appelé à délibérer sur ce projet de SDCI. Le Conseil Municipal a la possibilité d'émettre un avis favorable ou défavorable, d'émettre des propositions alternatives.

Monsieur le Préfet, par application des dispositions de la loi NOTRe, propose, entre-autre la fusion des Communautés de Communes de Gâtine Choisilles et de Racan, permettant à la première d'atteindre le seuil exigé de 15 000 habitants. Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée de donner leur avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. La Communauté de Communes de Gâtine Choisilles ainsi que le Pays Loire Nature ont voté contre ce schéma.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, émet un avis négatif sur le projet de Schéma de Coopération Intercommunale d'Indre et Loire

Lors de précédents courriers auprès de la Préfecture, la commune avait expliqué la conformité et la cohérence d'un rattachement auprès de Tours Plus. M le Maire demande, à nouveau, à son conseil de s'exprimer sur cette idée. Le conseil municipal, après délibération, à la majorité (14 pour - 1 contre - 0 abstention) :

- Réaffirme sa volonté et demande que la commune de Saint Roch rentre dans l'agglomération de Tours Plus
- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette proposition à Monsieur le Préfet.
- Invite Monsieur le Préfet et les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale à prendre en compte les avis et la proposition alternative ainsi exprimée.

- Décisions modificatives - en fonctionnement- budget commune

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements comptables, par décisions modificatives de l'exercice courant. Ces propositions sont détaillées ci-après, à savoir :

DM n°3

Compte 73921 Attributions de compensation	+ 72,00€
Compte 022 Dépenses imprévues	- 72,00€

DM n°4

Compte 6067 Fournitures scolaires	+ 120,02€
Compte 6064 Fournitures administratives	- 120,02€

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives.

- Don

M le Maire informe le Conseil municipal que la mairie a reçu un don de 50,00 € au titre du CCAS. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte, sur le principe, le don;
- remercie très chaleureusement le donateur pour son geste;
- autorise M le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'enregistrement de cette donation et à signer toutes les pièces s'y référant.

♦ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

VOIRIE :

- Cœur de Village : plan de financement

La CAO (commission d'appel d'offre) a ouvert les plis du marché pour la maîtrise d'œuvre et a procédé à une analyse administrative. L'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités) se charge de l'analyse financière et technique.

M le Maire rappelle le projet de cœur de village. A ce jour le maître d'œuvre n'est pas choisi mais l'estimation financière s'élève à 410 000,00 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre). Les conseillers souhaitent débiter ce dossier en 2016. Ce projet pourrait bénéficier de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux rattachée à l'exercice 2016, auprès du Conseil Régional et auprès du Pays Loire Nature. Le financement proposé serait le suivant :

DEPENSES	HT
TRAVAUX	360 000,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	50 000,00 €
TOTAL	410 000,00 €
RECETTES	
AUTOFINANCEMENT	188 000,00 €
DETR	108 000,00 €
CŒUR VILLAGE C,REGIONAL	50 000,00 €
LEADER	64 000,00 €
TOTAL T.T.C.	410 000,00 €

C'est pourquoi, M le Maire propose aux conseillers de solliciter les aides précitées auprès des différents organismes. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de cœur de village
- approuve le plan de financement proposé ci-dessus
- sollicite la subvention auprès du Conseil Régional
- sollicite la subvention auprès du Pays Loire Nature
- sollicite la subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016
- autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 14 janvier 2015 à 20h30.

Le Maire

les Conseillers Municipaux